

Végétalisons nos murs !

C'est désormais possible avec le soutien de la Municipalité.

La commune d'Aniane, avec le concours de l'association Aniane en Transition, lance le bon de végétalisation.

En quoi cela consiste-t-il?

Tout habitant peut faire une demande afin de végétaliser son mur de maison par la mise en place d'une plante grimpante dans une fosse de plantation (trou dans le sol) réalisé dans l'espace public.

Voici la marche à suivre :

1. Remplissez le formulaire de demande ci-joint accompagné des autorisations nécessaires le cas échéant (du propriétaire ou de la copropriété si vous êtes locataire) et le transmettre à la mairie d'Aniane.
2. Un élu ou un agent municipal vous contacte pour une prise de rendez-vous sur le site pressenti afin de décider de la faisabilité ou non du projet.
3. La mairie vous donne réponse de sa décision dans le mois suivant la visite par courrier ou courriel.
4. Si votre projet est retenu vous serez invité à signer la charte.





Formulaire de demande bon de végétalisation

à déposer en mairie ou par courriel à accueil@ville-aniane.fr

Nom/Prénom

Adresse

.....



.....



.....

Je souhaite planter et/ou entretenir une mini-fosse de plantation (trou creusé dans l'espace public pour y accueillir un végétal)

Emplacement souhaité (lieu, configuration).

.....
.....
.....
.....

Je joins :

une photo de la zone concernée

un croquis indiquant les dimensions et l'implantation des zones à végétaliser

Je suis :

Locataire (joindre autorisation du propriétaire)

Propriétaire /Copropriétaire occupant

J'atteste avoir pris connaissance de la charte de végétalisation et de ses annexes et y adhère sans réserve.

Aniane, le

Signature

Accord de la Municipalité

Aniane, le

Cachet et signature